



**AVENANT AU CONTRAT
DE PREVOYANCE COLLECTIVE
MAINTIEN DE SALAIRE**

N° :	080164-PMS_00
Option :	1 (IJ)
Niv. Indemn. :	95 %

Entre : CAMON : MAIRIE
Adresse : PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
80450 CAMON

Ci-après dénommé(e) le souscripteur,
d'une part,

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale**
Mutuelle soumise aux dispositions par le Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,
d'autre part,

Objet : MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION

Article 1 : COTISATION

Le paragraphe C des conditions particulières du contrat est modifié comme suit :

Le taux de la cotisation est fixé à : **2,35 %**.

Le reste du paragraphe est sans changement.

Article 2 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2023.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

A _____,

A Paris,

le

le 02/09/2022

Pour le souscripteur

(cachet et signature)

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le directeur Assurance et Services,

Marc BERTOLINI